

INSCRIPTION EN LIGNE FOULEES NATURE – REGLEMENT 2017

Dimanche 16 Juillet - Départ 9 h 30 - Distance 14 Km

Concurrents

Toutes personnes, licenciées ou non, hommes et femmes, peuvent participer : Catégories FFA Cadets - Juniors - Espoirs - Seniors - Masters. Age minimum 16 ans (2001).

Clôture des Inscriptions

- Inscriptions par courrier : courrier reçu le Mercredi 12 Juillet
- En ligne : Vendredi 14 Juillet à minuit

Possibilité des s'inscrire sur place (Pointe de Penvins en Sarzeau) le Dimanche 16 Juillet de 8 h 00 à 9 h 00

Retrait des dossards

Pointe de Penvins en Sarzeau le Dimanche 16 Juillet à partir de 8 h 00. Attention, votre dossard ne sera remis que si votre dossier est complet et votre "Inscription validée".

Les dossards devront être fixés par quatre épingles et ne devront en aucun cas être réduits, ni découpés, ni pliés sous peine de disqualification.

Certificats Médicaux

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Justificatif d'Aptitude à joindre à votre inscription en cours de validité le jour de l'épreuve

- Licence **FFA**, Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'Running
- Licence **FFTRI, FFCO ou FFPM**,
- Licence sportive délivrée par une Fédération agréée et portant la mention de non contre indication à la pratique **de l'Athlétisme en compétition** ou **de la Course à pied en compétition**.
- Non licencié(e) dans une des fédérations citées ci-dessus. Joindre obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique **de l'Athlétisme en compétition** ou **de la Course à pied en compétition** datant de **moins d'un an le jour de l'épreuve**

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ATTENTION : Aucun dossard ne sera remis si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).

Rétrocession de Dossard Interdite

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Droit d'Image

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par Courir Auray Vannes sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

Annulation Course

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Assurance Organisation

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant les Foulées Nature de Penvins mentionnées sur le site Internet d'Auray Vannes.